

	<p>Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir</p>	<p>Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2</p>
---	--	--

PLAN HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

**Projet: Campus Universitaire
Benguerir**

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE
		Révision du : 21/02/2024
		Version : 2

Sommaire

I.	PREAMBULE	3
II.	ENGAGEMENT DE LA DIRECTION.....	3
III.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	3
IV.	DOCUMENTS DE REFERENCES	4
V.	ACTIVITE ET MODE OPERATOIRE	4
	1. Nature et consistance des travaux S2EL	4
	2. Moyens humains alloués par l'entreprise à la santé et la sécurité.....	5
	3. Mission et responsabilité.....	6
VI.	HYGIENE DU TRAVAIL	7
VII.	SECURITE DU PERSONNEL	7
	1. Port des EPI.....	7
	2. Sécurité du personnel au travail et Organisation.....	8
	3. Mesures d'ordre disciplinaire	9
VIII.	PLAN D'URGENCE.....	9
IX.	ANALYSE DES RISQUES	9
	1. Analyse des risques selon la nature des travaux.....	9
	2. Dangers divers.....	19
X.	PLAN COVID.....	21
	1. Objet.....	21
	2. Responsabilité	21
	3. Organisation et planification des ressources	22

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE
		Révision du : 21/02/2024
		Version : 2

I. PREAMBULE

Le présent Plan d'Hygiène, Sécurité et Environnement (PHSE) est établi par la société S2EL conformément aux exigences exprimées à travers les différentes pièces du marché « **Campus Universitaire Benguerir**».

Il a pour objectif de déterminer les moyens préventifs, ainsi que les dispositions à prendre en termes d'hygiène, sécurité et Environnement nécessaires à la réalisation du présent contrat.

L'actuel Plan HSE à un caractère énonciatif et non limitatif, et pourra être mis à jour périodiquement par notre organisme.

II. ENGAGEMENT DE LA DIRECTION :

Tout le personnel S2EL à en charge de respecter les règles HSE. Nos Objectifs :

- Eviter les Incidents
- Pas d'Accidents
- Pas de dommages corporels
- Pas d'atteinte à l'environnement

Dans toutes nos activités et opérations, nous nous engageons à :

- Assurer un environnement de travail sûr contre tout risque d'accident ou de dommage en identifiant tous les dangers et risques associés à nos activités en prenant les mesures appropriées pour la gestion des risques.
- Assurer que tous nos employés sont bien informés, formés et engagés dans le présent processus HSE, et qu'aucune activité n'est suffisamment importante pour ignorer les règles de sécurité.
- Assister nos clients à la réalisation de leurs objectifs de sécurité et exiger de la part de nos partenaires le respect de nos standards et ceux de nos clients.

III. RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Projet : Campus Universitaire Benguerir

Client : SGTM

Maitre d'ouvrage : JESA

Date de commencement des travaux par S2EL :

Date fin des travaux S2EL :

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
---	--	---

Tous les travaux seront réalisés en respectant les délais impartis, en veillant à la sécurité de toute personne accédant au chantier pendant l'exécution des prestations.

IV. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Les documents qui font référence pour ce PHSE, sont :

- Standards et normes marocaines
- Code du travail marocain
- Standard HSE OCP/ Annexe « S »
- Dossier Technique

V. ACTIVITE ET MODE OPERATOIRE

1. Nature et consistance des travaux S2EL

Les travaux d'aménagement que S2EL exécutera se composent comme suit :

- Travaux de cloisons en BA13
- Travaux de Faux Plafond en BA13
- Montage et démontage des échafaudages

➤ Risques inhérents aux travaux :

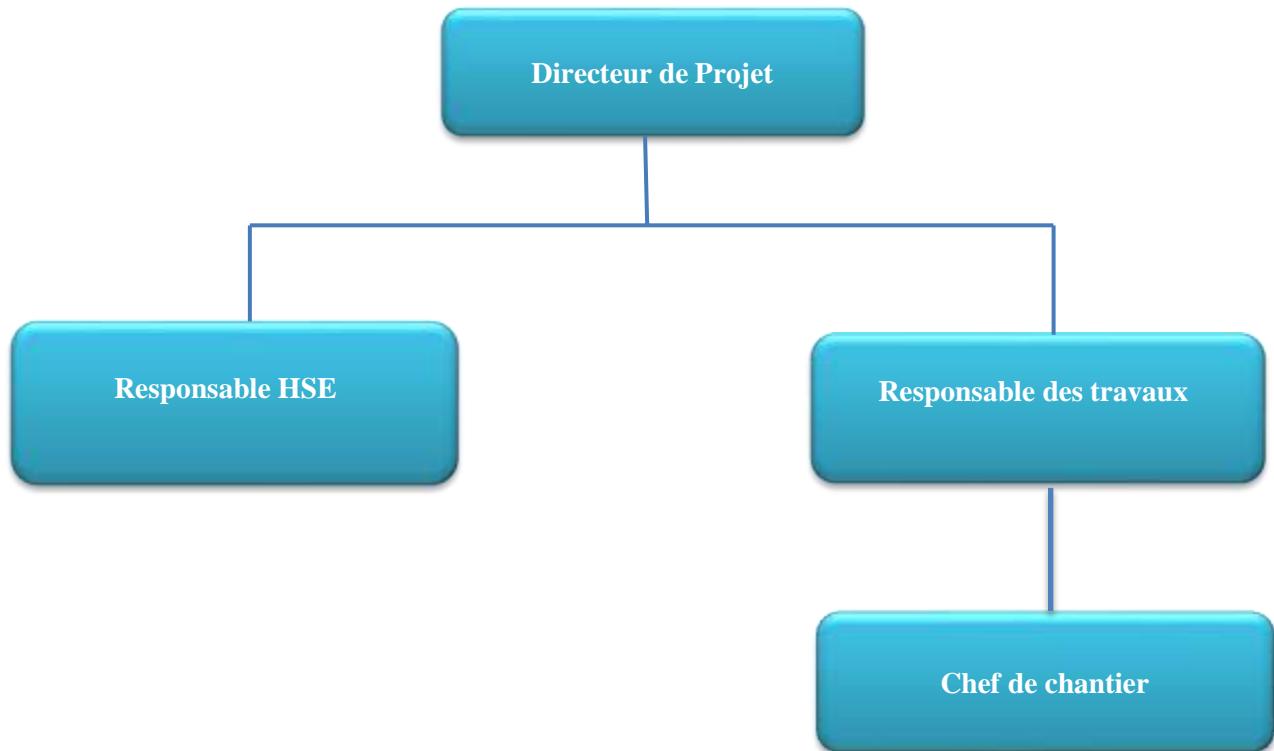
Les principaux risques inhérents aux travaux connus à ce jour peuvent se résumer comme suit :

- Chute de matériaux
- Chutes d'hauteur
- Coupures diverses
- Diverses poussières au niveau des yeux
- Etc...

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
---	--	---

2. Moyens humains alloués par l'entreprise à la santé et la sécurité

Pour s'assurer que les mesures et clauses de Santé Sécurité seront appliquées sur terrain, des moyens humains seront mis en œuvre par S2EL durant les travaux :



	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
---	--	---

3. Mission et responsabilité

Responsable HSE

Le responsable HSE sera notamment en charge des visites de contrôle et de suivi des dispositions de sécurité et environnement mises en place.

Il a pour principal missions :

- Définit les orientations générales et les règles de base liées au PHSE ;
- Approuve en interne le présent PHSE ainsi que les révisions qui leur sont apportées ultérieurement ;
- Supervise globalement la mise en œuvre du PHSE ;
- Valide les actions d'amélioration continue liées au PHSE ;
- Arrête les travaux concernés en cas de manquement grave aux règles de santé et sécurité au travail ;
- De manière générale, veille à l'atteinte des objectifs du projet, dont ceux relatifs à l'application des exigences HSE sur chantier.
- Transmet les documents nécessaires relative à l'HSE au client ;

Responsable des Travaux

- Mobilise les moyens et délivre les habilitations particulières en relation avec la mise en œuvre du PHSE et ce pour ces équipes ;
- Supervise le déploiement des exigences HSE par ces équipes placées sous leur responsabilité, et veille à la conformité à toutes les exigences en découlent ;
- Assure un traitement adéquat des non conformités HSE, accidents et incidents ;
- Engage toutes les actions d'amélioration liées à l'HSE;
- Arrête les travaux concernés en cas de manquement grave aux règles de SST.

CHEFS D'EQUIPES

- Veillent à l'exécution des travaux placés sous leur responsabilité en appliquant les exigences HSE ;
- Analysent les risques de toutes les activités liés à l'exécution des travaux sur chantier ;
- Mènent les actions de formation aux nouveaux recrus, de sensibilisation et d'information ;
- Mettent en œuvre les actions attribuées en relation avec le traitement des non conformités,

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
---	--	---

accidents et incidents et la conduite des actions correctives et préventives ;

- Arrêtent les travaux concernés en cas de manquement grave aux règles de SST ;
- Suivre l'approvisionnement et la mise en œuvre des EPI et des EPC.

Personnel du Chantier

- Appliquent les consignes qui leur sont données, notamment, en matière de respect des spécifications HSE, de préservation de leur SST et de préservation de l'environnement ;
- Assistent et participent aux séances de sensibilisation HSE ;
- Relèvent et signalent aussitôt les accidents, les situations d'urgence et tout danger imminent ;
- De manière générale, sont responsables de tout écart individuel par rapport aux dispositions préétablies.

Comme énoncé plus haut, nous rappelons que tout le personnel S2EL à en charge le respect des règles HSE principalement les chefs d'équipes et les chefs de chantiers. Ils seront assistés par le responsable HSE.

VI. HYGIENE DU TRAVAIL :

Pour garantir au personnel l'exercice de son travail dans les conditions d'hygiène, de protection et de salubrité, le chef de chantier devra mettre à disposition, en conformité et en application des lois marocaines en la matière et des règlements internes, les installations nécessaires.

VII. SECURITE DU PERSONNEL :

1. Port des EPI

Afin d'éviter des accidents dont les conséquences pourraient être graves, tout collaborateur S2EL doit porter les EPI suivants :

- Gilets Rétro-Réfléchissant
- Casques de Sécurité
- Chaussures de sécurité
- Gants
- Lunettes de sécurité
- Harnais de Sécurité en cas de travail en hauteur
- Etc...

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
---	--	---

2. Sécurité du personnel au travail et Organisation

Le chef de chantier est responsable de la sécurité de ses collaborateurs. Il lui appartient de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les accidents.

Lorsque le travail exécuté ne nécessite pas sa participation à une tache quelconque, il assurera lui-même la protection de l'équipe.

Lorsque le chef de chantier participe effectivement au travail exécute et qu'il ne lui est pas possible d'assurer dans les bonnes conditions la protection de son personnel, il désignera un collaborateur pour le remplacer, le chef d'équipe entre autre, et lui communiquera toutes les consignes et indications nécessaires pour le respect de la sécurité au travail.

La Sté S2EL rappel que tout son personnel qualifié est informé et formé aux règles HSE et en mesure d'assurer toute la vigilance nécessaire au respect de ces dernières.

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE
		Révision du : 21/02/2024
		Version : 2

3. Mesures d'ordre disciplinaire :

Afin de veiller au respect des présentes règles HSE et à la discipline, les collaborateurs S2EL travaillants sur les différentes sections du chantier devrons obéir à leur chef hiérarchique et respecter les consignes de sécurité instaurée.

En cas de faute grave ou de non-respect des consignes de sécurité, le responsable HSE, en accord avec la direction S2EL, peut renvoyer du chantier l'opérateur concerné, à la charge d'en référer immédiatement au conducteur des travaux.

VIII. PLAN D'URGENCE

En cas d'accident de travail, le personnel présent sur le lieu d'accident est tenu d'appliquer le plan ci-dessous :

Si l'accident est grave, la victime sera évacuée, vers le plus proche hôpital qui sera identifié d'avance. Tout accident du travail survenant sur le chantier fera l'objet de la part du responsable projet d'un rapport d'accident immédiatement transmis au siège de la société et au maître d'ouvrage. Ce rapport fera l'objet d'une analyse des circonstances de l'accident et des défaillances de sécurité constatées. Le responsable HSE établira alors les actions correctives et préventives pour éviter la répétition de tel accident.

IX. ANALYSE DES RISQUES

1. Analyse des risques selon la nature des travaux



Plan Hygiène Sécurité Environnement
Projet : Campus Universitaire Benguerir

Réf.: HSE-PHSE

Révision du : 21/02/2024

Version : 2

Secteur d'activité		Danger	Dommage	Risque Initial			Maîtrise du risque					Plan d'action
Domaine d'activité	Activité /Description des tâches			G	PO	NRB	Risques pour la SST : Moyens de maîtrise	Opportunité pour la SST : Moyens de Maîtrise	IM	NRR	Seuil d'acceptabilité	
Pose de la structure	Découpage de tube sur site avec équipement ou machines	Bruit	Traumatismes sonores	4	3	12	Utilisation des casques antibruit	-	3	4,00	Risque Modéré	-
		présence de la poussière	Maladies respiratoires	4	2	8	Utilisation de masque anti poussière	-	3	2,67	Risque Faible	-
		Vibration	Traumatisme vertébral	4	2	8	Planification des pauses et des visites médico-professionnelles	-	2	4,00	Risque Modéré	-
		Exécution de postures pénibles et répétitives	Maux de dos	2	3	6	Planification des pauses et des visites médicaux	-	3	2,00	Risque Faible	-
		Travaux en présence de forte chaleur	Fatigue Maux de tête, coup de soleil	1	3	3	Planification des pauses	-	3	1,00	Risque Faible	-
Pose de la structure	Installation de liens, anneau, boulon, ancrage	chute d'objet sur des personnes	blessures	4	2	8	port des EPI mise en place des plinthes		2	4,00	Risque Modéré	-



**Plan Hygiène Sécurité Environnement
Projet : Campus Universitaire Benguerir**

Réf.: HSE-PHSE

Révision du : 21/02/2024

Version : 2

Travail en hauteur Montage	co activité	Ecrasement	8	2	16	Zones de manutention et de manœuvre bien dégagés, larges Signalisation de l'aire de manœuvre par balisage Restrictions d'accès aux zones de travaux aux seules personnes habilitées Désigner un surveillant	–	3	5,33	Risque Modéré	
	chute d'objet	blessures	8	2	16	port des EPI mise en place des plinthes surveillance	–	3	5,33	Risque Modéré	–
	chute des personnes	lésions multiples	4	3	12	Qualification des monteurs Sensibilisation et sanctions port des harnais de sécurité Respecter la notice de montage et de démontage. Ne pas laisser une structure incomplète sans s'assurer au préalable que les conditions sont sécurisantes Un affichage adapté doit être mis sur l'échafaudage. Ne pas charger de matériel sur la structure ni de faire une zone de stockage qui surchargerait une partie de la structure. Un périmètre de sécurité doit être mis en place avant le début du travail	–	2	6,00	Risque Modéré	–



**Plan Hygiène Sécurité Environnement
Projet : Campus Universitaire Benguerir**

Réf.: HSE-PHSE

Révision du : 21/02/2024

Version : 2

	Manutention de matériel et d'objets lourds	Lombalgies, troubles articulaires	2	2	4	<p>Manutention manuelles de matériel limité au maximum en privilégiant l'utilisation de moyens d'aides à la manutention Sensibilisation liée à la manutention manuelle (gestes et postures)</p> <p>Port d'équipements de protection individuelle nécessaires : gants, chaussures de sécurité...</p> <p>Les points d'ancre doivent être placés au fur et à mesure.</p> <p>Aucun travail ne doit être réalisé sur une structure en cours de montage.</p> <p>Les planchers à trappe doivent permettre l'accès à l'échafaudage pour permettre le montage sans risque,</p>	-	3	1,33	Risque Faible	-	
	Plateforme ou structure non achevée	chute personnes et matériel (lésions multiples)	4	2	8	Installation des gardes corps et signalisation port des harnais de sécurité	-	3	2,67	Risque Faible		
Pose des plaques BA13	mise en place des plaques BA13	Grand effort physique Malaise de l'intervenant Chute d'objet	Lésions multiples	4	2	8	Limitation au minimum admissible les manutentions manuelles en hauteur Utilisation d'aides à la manutention Port de protections individuelles contre les chutes (harnais de sécurité)	-	2	4,00	Risque Modéré	



**Plan Hygiène Sécurité Environnement
Projet : Campus Universitaire Benguerir**

Réf.: HSE-PHSE

Révision du : 21/02/2024

Version : 2

pose de la bande à joint	Malaise de l'intervenant chute d'objet chute en hauteur	Lésions multiples	4	2	8	Port de protections individuelles contre les chutes (harnais de sécurité) utilisation d'un échafaudage conforme avec plinthe balisage de la zone de travail	-	2	4,00	Risque Modéré	
Pose d'enduit	Exposition aux produits chimiques	Irritation	4	2	8	Port des EPI adéquat Eviter l'exposition directe Port des gants Vérifier le matériel avant utilisation sensibilisation FDS		2	4,00	Risque Modéré	
Peinture	Exposition aux produits chimiques		4	2	8	Port des EPI adéquat Eviter l'exposition direct Port des gants Vérifier le matériel avant utilisation sensibilisation FDS Port des masques		2	4,00	Risque Modéré	-



**Plan Hygiène Sécurité Environnement
Projet : Campus Universitaire Benguerir**

Réf.: HSE-PHSE

Révision du : 21/02/2024

Version : 2

Secteur d'activité		Danger	Dommage	Risque Initial			Maîtrise du risque					Plan d'action
Domaine d'activité	Activité /Description des tâches			G	PO	NRB	Risques pour la SST :Moyens de maîtrise	Opportun ité pour la SST : Moyens de Maîtrise	IM	NRR	Seuil d'acceptabilité	
montage des échafaudages	Mise en place des sabots d'échafaudage et Pose des montants	renversement d'échafaudage	Ecrasement	8	2	16	Désignation d'une équipe spécialisée habilitée pour le montage d'échafaudage Montage d'échafaudage sur des sols d'appui présentant la résistance requise avec des cales de nature et des dimensions adéquates à la hauteur d'échafaudage Sensibilisation sur les risques associés au montage des échafaudages		3	5,33	Risque Modéré	-
		Etat détérioré des éléments : (Tubes affaiblis qui contiennent de déformations, corrosion externe ou interne, cales, inappropriés..)	Traumatismes	4	2	8	Contrôle de l'état des composants d'échafaudage avant leur utilisation, Signalisation et élimination immédiate de toutes pièces défectueuses	-	2	4,00	Risque Modéré	-



Plan Hygiène Sécurité Environnement
Projet : Campus Universitaire Benguerir

Réf.: HSE-PHSE

Révision du : 21/02/2024

Version : 2

	Manque de compatibilité entre les éléments	Ecrasement	4	2	8		–	2	4,00	Risque Modéré	
	mauvais état du sol	Ecrasement	8	2	16	aménagement des sols avant de commencer le montage	–	3	5,33	Risque Modéré	–
	Circulation des engins de chantier	Ecrasement	4	3	12	Identification du sens de circulation Délimitation de vitesse à l'intérieur du site / panneau de signalisation Sensibilisation du conducteur à l'augmentation de vigilance à l'intérieur du site : vérification systématique de l'absence de personnes ou de véhicules dans l'axe de circulation du véhicule avant toute manœuvre Sensibilisation liée à la circulation des engins et des personnes	–	2	6,00	Risque Modéré	
	Présence des personnes dans la zone de montage	Ecrasement	4	3	12	Balisage des zones de travail Restrictions d'accès aux zones de travaux aux seules personnes habilitées	–	2	6,00	Risque Modéré	



Plan Hygiène Sécurité Environnement

Projet : Campus Universitaire Benguerir

Réf.: HSE-PHSE

Révision du : 21/02/2024

Version : 2

		Une manutention exécutée fréquemment ou pendant une durée trop longue;	TMS	4	2	8	Pauses planifiées Rotation des tâches Sensibilisation sur les bonnes gestes et postures	-	2	4,00	Risque Modéré	-
		chute d'objet	Blessures	4	2	8	Balisage au sol sous la zone de travail et restrictions d'accès sous les zones Installation de protections empêchant l'outillage et les pièces de tomber : plinthes d'échafaudage, filets...etc Port des équipements de protection individuelle adaptés	-	2	4,00	Risque Modéré	-
		Grand effort physique	Lésions multiples	4	2	8	Limitation au minimum admissible les manutentions manuelles en hauteur Utilisation d'aides à la manutention Port de protections individuelles contre les chutes (harnais de sécurité)	-	2	4,00	Risque Modéré	-
Mise en place des planchers du niveau intermédiaire		Malaise de l'intervenant	Lésions multiples	4	1	4	aptitude médicale pour les travaux en hauteur : équilibre, absence de vertige à vérifier lors des visites médicales du personnel chantier Port de protections individuelles contre les chutes (harnais de sécurité)	-	2	2,00	Risque Faible	-



**Plan Hygiène Sécurité Environnement
Projet : Campus Universitaire Benguerir**

Réf.: HSE-PHSE

Révision du : 21/02/2024

Version : 2

		chute d'objet	Lésions multiples	4	2	8	Balisage au sol sous la zone de travail et restrictions d'accès sous les zones Port des équipements de protection individuelle adaptée	-	2	4,00	Risque Modéré	-
	réglage des échafaudages en hauteur	chute en hauteur	Décès	8	2	16	Port de protections individuelles contre les chutes (harnais de sécurité) accrochage obligatoire de l'harnais Sensibilisation sur les risques associés au montage des échafaudages	-	3	5,33	Risque Modéré	-
Démontage des échafaudages	Démontage	Chute personne	Décès	8	2	16	Port de protections individuelles contre les chutes (harnais de sécurité) accrochage obligatoire de l'harnais Installation de stop chute Sensibilisation sur les risques associés au démontage des échafaudages Démontage des échafaudages par des personnes formées.	-	3	5,33	Risque Modéré	-



**Plan Hygiène Sécurité Environnement
Projet : Campus Universitaire Benguerir**

Réf.: HSE-PHSE

Révision du : 21/02/2024

Version : 2

	Chute d'objets	Lésions multiples	4	2	8	Un périmètre de sécurité doit être mis en place avant le début des travaux. Port des équipements de protection individuelle adaptée Ne pas charger de matériel sur la structure ni de faire une zone de stockage qui surchargerait une partie de la structure.	2	4	Risque Modéré	-
--	----------------	-------------------	---	---	---	--	---	---	---------------	---

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
--	--	---

- Chacun de nos collaborateurs doit apporter une attention particulière aux risques pouvant se présenter sur les chantiers.

Dans l'intérêt de nos équipes nous énumérerons ces risques afin qu'ils soient plus facile à identifier puis

Nous verrons comment s'en protéger.

- **RISQUE LIE AUX MANUTENTIONS :**

Manutention manuelle importante (isolants, structures métalliques, plaques de plâtre, sacs ...):

- Les manutentions manuelles sont à l'origine de lumbagos, d'hernie discale et la cause de Maladies professionnelles reconnues

- **RISQUE DE COUPURE :**

Utilisation d'outils à main (Perceuse/ Disqueuse /Outil de découpe du matériel(scie/ cutter) ...)

Coupe avec la structure métallique

- Risque d'accident du travail (Coupure aux mains...)

- **RISQUE LIE AUX VIBRATIONS :**

Utilisation de machines portatives vibrantes: visseuse, pistolet cloueur, mélangeur...

➤ Les vibrations transmises aux membres supérieurs sont la cause de maladies professionnelles Reconnues

- **RISQUE CHIMIQUE :**

Lié à l'utilisation de produits (colles /Enduit joint / mortier / Placojoint...)

- Les produits manipulés peuvent être dangereux par contact cutané, inhalation...
- Les composants des colles (résines époxy, résineurée-formol, polyuréthane, isocyanates,...) ont des

effets qui peuvent être graves pour la santé des opérateurs : allergies respiratoires (asthmes) ou cutanées (eczémas)

- **RISQUE LIE AUX POUSSIÈRES :**

- Poussières de toutes natures, venant du chantier (maçons, charpentiers, menuisiers, électriciens, plombiers...) ou

transportées de l'extérieur (Ex : Poussières plâtre...)

- Poussières des matériaux particuliers : Manipulation, utilisation, découpe de matériaux divers (plaques de

plâtres, laine de verre, laine de roche, polystyrène, produits isolants tout genre ...

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
--	--	---

COMMENT SE PROTEGER :

- **RISQUE LIE AUX MANUTENTIONS :**

- Privilégier la manutention mécanisée et l'aide à la manutention (ex: livraison par camion, grue, utilisation d'élévateurs de charges, de cales-plaques...)
- Privilégier la manutention des plaques à 2 ou à l'aide d'un lève-plaques manuel ou mieux, électrique.
- Faire approvisionner les matériaux au plus près du poste de travail,
- Maintenir le dos droit, former le personnel à la prévention des risques liés à l'activité physique

- **RISQUE DE COUPURE :**

- Travailler avec des gants
- Utiliser des supports stables pour la découpe
- Utiliser des lunettes de sécurité

- **RISQUE LIE AUX VIBRATIONS :**

- Acheter du matériel émettant le moins de vibrations (pouvant également être doté de poignée anti vibratile) et le plus léger possible
- Utiliser des vis adaptées aux visseuses

- **RISQUE LIE AUX PRODUITS CHIMIQUES :**

- Utilisation de masque FFP2 ou FFP3 avec soupape expiratoire / lunettes de sécurité

- **RISQUE LIE AUX POUSSIÈRES :**

- Utilisation de masque FFP2 ou FFP3 avec soupape expiratoire / lunettes de sécurité
- Nettoyage et aération du chantier

 S2EL Garder la sécurité des sites en sécurité	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
--	--	---

X. **PLAN COVID**

1. **Objet**

Ce Plan de prévention vise à définir les mesures sanitaires mises en place par S2EL dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie Covid-19.

2. **Responsabilité**

- Le directeur du projet est responsable de l'application du plan de prévention Covid19 et s'assure de la disponibilité des ressources nécessaires pour l'application des mesures barrières
- Le chef de projet/les conducteurs des travaux, les HSE veillent à la bonne application du présent plan de prévention.
- Les sous-traitants, prestataires, fournisseurs et les visiteurs présents sur le chantier respectent l'application de ce plan et assurent son déploiement auprès de leurs collaborateurs.

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE
		Révision du : 21/02/2024
		Version : 2

3. Organisation et planification des ressources

Référent Covid19

S2EL désigne le responsable HSE du chantier comme référent COVID ayant pour missions :

- Organiser le nettoyage régulier des locaux, selon les modes opératoires adaptés ;
- S'assurer de la disponibilité des produits et fournitures nécessaires au respect des consignes sanitaires, en quantité suffisante et à disposition du personnel ;
- Mettre en place les marquages au sol pour faire respecter une distance d'au moins un mètre dans les lieux de travail ;
- Coordonner les mesures à mettre en œuvre et à faire respecter en matière de prévention contre le COVID-19 en cas de Coactivité ;
- Mettre à jour une liste de l'ensemble du personnel présent sur le site avec leurs adresses et leurs numéros de téléphones.

Sensibilisation

- Des sensibilisations sont organisées au profit du personnel sur les exigences applicables du plan de prévention COVID19 ;
- Des sensibilisations sont assurées quotidiennement au personnel sur les exigences d'hygiène COVID-19, tout en respectant les gestes barrières requis ;
- Des rappels sont faits, à travers des affiches, dans les lieux de travail, sur la nécessité du respect des exigences d'hygiène.
- Lorsque la formation est requise, les groupes sont limités à 10 personnes tout en respectant la distanciation physique ;
- Les fiches de présence durant les formations, réunion ou toolbox talks sur site sont maintenues et contenant les numéros de téléphone et adresse des participants.
- Sensibiliser les employés lors des visites sanitaires respectant strictement les gestes d'hygiène barrières :
 - Porter le masque de protection (se référer aux conseils sur le protocole de port du masque de façon appropriée émises par le Ministère de la Santé) ;
 - Nettoyer et désinfecter les objets et surfaces fréquemment touchés ;
 - Eviter le prêt d'objets personnels, matériel et outillage entre les salariés. En cas d'impossibilité, faire porter des gants ou prévoir la désinfection de l'outillage à chaque prêt entre salariés ;
 - Les gants de travail devront être traités de la même manière que les mains nues en termes de

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
--	--	---

Minimisation des contacts inutiles avec les surfaces et de l'évitement du contact avec le visage de l'utilisateur.

- Affiches des règles d'hygiène et lavage des mains
- Informer le personnel, les former au protocole de mise en place des EPI spécifiques.
- Le personnel doit être informé des :
 - Symptômes dont il faut s'inquiéter ;
 - Situations et conditions où il ne faut pas venir au lieu du travail ;
 - Mesures à prendre en cas de malaise ou d'apparition de symptômes.
- Sensibiliser le personnel à l'importance de déclarer au référent COVID que :
 - Il ne présente pas actuellement des symptômes de grippe tels que la fièvre, la fatigue, les toux ou la congestion ;
 - Il n'a pas été en contact avec un cas confirmé ou probable de COVID-19.

Mesures générales

- Les réunions en face à face, y compris les Tool box talks, de plus de 10 personnes sont interdites tout en respectant la distanciation physique d'un mètre. Les réunions via des forums / visioconférences numériques doivent être adoptées ;
- Les heures du déjeuner doivent être échelonnées afin de réduire le nombre de personnes dans le même réfectoire à tout moment et répondre aux exigences des gestes barrières (Distanciation physique) ;
- Le changement de poste d'un équipe doit être organisé de telle façon à éviter le contact entre les équipes, tout en veillant sur le respect des roulements des équipes ;
- Organiser les changements d'équipes de telle façon qu'il n'y ait pas de contact physique entre elle au sein des vestiaires, locaux et transport ;
- Eviter l'échange de documents en papier et privilégier l'échange électronique ;
- Mettre à la disposition du personnel deux masques bavettes par personne par jour, sur la base de 8 heures de travail sur terrain

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
--	--	---

Accès au site du projet

- Les visites de toute personne ne figurant pas dans la liste autorisée par le chef de projet sont interdites ;
- Mise en place d'un enregistrement du personnel entrant et sortant du site
- Gérer les flux d'entrée/sortie en les séparant par des accès différenciés en respectant la distanciation physique ;
- Interdiction d'accès pour les personnes présentant des signes de la maladie
- En attendant le badge/Autorisation d'accès, une distance d'un mètre doit être respectée entre les personnes.
- Un contrôle systématique de la température doit être instauré et enregistré, pour tout le personnel, avant d'entrée sur les sites et chantiers avec interdiction formelle d'accès si la température est supérieure ou égale à 38°C (se référer à la conduite à tenir face à un cas suspect).
- La personne en charge de la mesure de la température doit porter un masque et une visière ou lunettes, et garder la distance de sécurité.

Comment réagir si un cas est suspect ?

- L'isoler immédiatement du groupe (prévoir une salle pour isoler le cas suspect)
- Appeler le référent COVID et suivre ses instructions en attendant la prise en charge du collaborateur
- Lister toutes les personnes qui ont été en contact avec cette personne et en informer la direction de chantier.
- Procéder à la désinfection de la zone et tout le matériel qui a été en contact avec ce collaborateur.

Aménagement des espaces de travail

Porter la fréquence de nettoyage de toutes les installations communes à deux fois par jour au moyen d'eau de javel ou autres produits désinfectants. Les travaux de nettoyage comprennent sols, meubles, postes de travail dont poste de garde, poignées de portes, rampes d'escalier, les tourniquets, les écrans, fenêtres et tout autre équipement où l'on peut poser les mains, toilettes (y compris toilettes mobiles), vestiaires.

- Le personnel en charge du nettoyage doit être sensibilisé et équipé.
- Pour les bureaux qui ne respectent pas les mesures de distance physique devront être repositionnés afin de respecter ladite distance.
- Les casiers vestiaires doivent être nominatifs et séparés ;

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
--	--	---

Nettoyage/Désinfection

- Mettre à disposition le matériel nécessaire en quantité et en bon endroit pour déployer les mesures sanitaires citées ci-dessous, citant :
 - Gels Hydro-alcoolique
 - Savon liquide
 - Eau de Javel
 - Poubelles à pédale avec sac en plastique
 - Thermomètre
 - Pulvérisateurs portatifs
 - Bavettes (certifié IMANOR)
 - Combinaison
- La désinfection des vestiaires sera faite après chaque poste ;
- Mettre en place en bassin de désinfection des semelles des chaussures à l'entrée des locaux
- Tous les outils, équipements et machines à usage commun, seront nettoyés et désinfectés systématiquement entre les utilisateurs.

Mesure de température

- Un suivi des températures du personnel à chaque début de poste et après chaque 4h avec un enregistrement
- La personne en charge de la mesure de la température porte un masque et une visière ou lunettes, et garde la distance de sécurité.
- La prise de la température sera réalisée au niveau des accès : accès du personnel, accès des camions et accès de l'administration du chantier.
- Un registre de température sera maintenu sur le chantier.
- Le thermomètre sera désinfecté en permanence par une solution alcoolique.
- Toute personne dont la température dépasse 38 °C, sera mise dans la salle d'isolement et elle fera objet de la procédure d'urgence COVID-19.

Hygiène individuelle

- Mise à disposition du personnel d'un stock suffisant de consommables tels que des masques (bavettes et faciales), du gel hydro alcoolique et du désinfectant ;
- Mise en place des moyens de distribution (individuels ou collectifs) sont mis en place pour rendre le gel hydro alcoolique accessible et remplis régulièrement ;
- Les points d'eau sont entretenus pour les rendre fonctionnelles et les moyens d'hygiène

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE
		Révision du : 21/02/2024
		Version : 2

(savon liquide, ...etc) sont disponible en quantité suffisante.

Règles de distance et marquage

- Mise en place d'un marquage de sol et des places (par exemple avec du ruban adhésif) doivent être installés pour montrer visuellement la distance physique comme suit :
 - Aux lieux des réunions d'équipe;
 - Dans les zones fumeurs ;
 - À l'entrée et aux sorties / portes de chantier ;
 - Vestiaires ;
 - Parkings ;
 - Réfectoire ;
 - Transport du personnel ;
 - Salle de réunion, bureau et salle de contrôle.
- Le principe général de la distanciation physique est de maintenir une distance d'un mètre entre chaque personne. Lorsqu'une tâche de construction, de mise en service ou de maintenance spécifique nécessitant une rupture d'un mètre, mettre en place d'autres mesures barrières (écran facial, lunettes ...);
- Les contrôles supplémentaires doivent inclure des écrans faciaux et d'autres EPI spécifiques à la tâche pour toutes les personnes impliquées dans la dite tâche ;
- Le superviseur du contractant doit surveiller en permanence la tâche et s'assurer que le non-respect de la distanciation est limité à un temps minimum possible pour effectuer la tâche.

Locaux de vie

Les exigences suivantes sont mises en œuvre sur les lieux de travail conformément au protocole de gestion des bases de vie du site du projet :

- Privilégier les repas individuels préparés à l'avance ou apportés par les salariés ;
- Interdire l'utilisation des distributeurs de boissons et des cafetières...etc ;
- Des désinfectants y compris les désinfectants des mains (Gel hydroalcoolique, solution d'alcool, etc.) sont disponibles pour tout le personnel dans les toilettes, les réfectoires, les bureaux et dans chaque zone de travail ;
- Le nettoyage et la désinfection des surfaces et des objets qui sont souvent touchés sont effectués selon les dispositions de désinfection et nettoyage (voir la procédure de désinfection PR.M2.11 v1)



Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet : Campus Universitaire Benguerir

Réf.: HSE-PHSE

Révision du : 21/02/2024

Version : 2

Transport en commun

- Réduire le nombre de personnes dans le véhicule de transport pour respecter la distance entre les passagers à une place vide et une place pleine.
- Assurer le respect de la distanciation lors de la queue pour l'accès du personnel au véhicule
- Le remplissage du bus se fait en commençant par les places arrière lors de la montée. La sortie de bus se fait par les places d'avant.
- Un marquage est établi pour identifier les sièges où le personnel peut s'installer
- Désinfecter systématiquement en fin et début de conduite par le chauffeur les zones clés (quel'on touche) normalement dans le véhicule (ceintures de sécurité, accoudoirs, volant, radio, levier de vitesses, boutons / poignées de fenêtre, clignotants et essuie-glaces).
- Le port du masque est obligatoire tout le long du trajet avec mise à disposition du gel hydro alcoolique ou eau et savon.

Transport individuel

Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à :

- Assurer une aération naturelle en continue
- Le conducteur est tenu à assurer la désinfection de son véhicule / 2 roues.
- Une deuxième personne peut être transportée en assurant une distance de 1m entre les passagers et en position arrière opposée ;

Réception et manipulation des matériaux sur site

- Equiper le livreur s'il ne dispose pas des équipements. Mettre des EPIS (EPI spécifiques) à disposition près de son véhicule et sans contact physique ou alors le livreur reste dans sa cabine et tous les échanges se font partiellement par téléphone.
- Organiser la mise à disposition du matériel et des fournitures pour réduire au minimum les passages au dépôt du personnel.
- Prévoir si possible un stockage des fournitures et matériaux pour plusieurs jours sur chantier.
- Limiter dans la mesure du possible les échanges de documents, entre le livreur et le destinataire (documents d'expédition, stylos pour la signature, etc.) tout en privilégiant les échanges par voie électronique.

	Plan Hygiène Sécurité Environnement Projet :Campus Universitaire Benguerir	Réf.: HSE-PHSE Révision du : 21/02/2024 Version : 2
--	---	---

Gestion des déchets

- Les déchets potentiellement contaminés (masques, gants, chiffons de nettoyage usés) devront être stockés dans une benne dédiée et identifiée, étanche et couverte.
- Les bennes ainsi que les poubelles à pédale dédiées aux déchets COVID doivent être équipées de sacs en plastique pour faciliter l'évacuation.

RESPECT DES EXIGENCES GENERALES POUR LE PERSONNEL

- Une distance physique d'un mètre entre les personnes est toujours maintenue;
- Les contacts étroits avec le personnel tels que serrer la main, embrasser, etc. sont interdits ;
- Le personnel porte un masque bavette à tout moment en public (y compris les espaces de travail, les espaces partagés, les réfectoires, les bus...);
- Le partage des EPI (casques, bottes, bouchons d'oreille, gants, lunettes de sécurité, vêtements, etc.) est interdit au personnel ;
- Lorsque les documents administratifs ne peuvent pas être digitalisé, la désinfection des mains est assurée entre chaque utilisation ;
- Toute personne ayant des signes (toux, fièvre, difficultés respiratoires ou d'autres maladies transmissibles) reste chez lui et informe son employeur en cas de symptômes évocateurs ou en cas de contact avec un cas confirmé ;
- Le lavage des mains fréquemment y compris au début et à la fin du poste de travail ;
- Toussez ou éternuez dans un mouchoir jetable ;
- Evitez de toucher votre visage, le nez et la bouche ;
- Le personnel ou sous-traitant ayant une toux légère ou une fièvre doit rester à son domicile, et chercher des soins auprès des structures de santé .